



DATE DE PUBLICATION : 5 octobre 2018

Le directeur de l'Administration du personnel

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Hervé GONSARD, le 3 octobre 2018 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Ressources humaines, à Mme Martine HAMPARTZOUMIAN, directeur de l'Administration du personnel le 3 octobre 2018 ;

Délégation permanente est donnée à M. Michel MÉTRO, chef du service des Traitements Indemnités Prestations diverses ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Christine FAVERGEON-DOUTRE, adjointe au chef du service des Traitements Indemnités Prestations diverses, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service des Traitements Indemnités Prestations diverses.

M. Michel MÉTRO et Mme Christine FAVERGEON-DOUTRE peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres du service des Traitements Indemnités Prestations diverses.

Fait à Paris, le 3 octobre 2018

Martine HAMPARTZOUMIAN